



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mort de Quentin Deranque

Question au Gouvernement n° 1315

Texte de la question

MORT DE QUENTIN DERANQUE

Mme la présidente . La parole est à Mme Hanane Mansouri.

Mme Hanane Mansouri . Je veux tout d'abord vous remercier, madame la présidente, d'avoir répondu favorablement à la demande du président Ciotti d'observer une minute de silence en hommage à Quentin. C'était, je crois, le minimum que notre assemblée pouvait faire pour honorer sa mémoire.

Monsieur le premier ministre, il y a quelques jours, Lyon s'est assombrie du sang d'un innocent. Quentin s'en est allé à 23 ans seulement. Étudiant, le cœur lourd d'espérance, les yeux rivés sur l'avenir, un avenir qui lui a été confisqué par une meute aveuglée par la haine et par une idéologie supposée antifasciste, qui permet à des individus de semer la terreur partout, d'intimider, de tabasser et désormais de tuer. Quentin n'avait rien d'agressif. Pourtant, il a été la cible de militants d'extrême gauche. Il n'était coupable de rien et a été victime de tout.

Il y a quelques années, j'ai moi-même été victime de ces militants d'extrême gauche : j'ai vu cette haine, j'ai connu cet effroi et j'ai la chance inouïe d'être devant vous aujourd'hui pour en parler. Quentin, lui, n'a pas eu cette chance. Je ne suis pas ici pour instrumentaliser la douleur (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*),...

Mme Marie Pochon . Ah bon ?

Mme Hanane Mansouriface à laquelle les mots semblent si dérisoires. Ce meurtre est un deuil pour ma chère ville de Vienne. Il est un deuil pour la famille de Quentin et pour ses proches. Il exige de la décence, de la hauteur de la part de la représentation nationale, mais le silence de la République serait une seconde mort.

Monsieur le premier ministre, je vous le demande avec la gravité d'une élue et avec le cœur meurtri de ma génération, jusqu'à quand accepterez-vous que des groupuscules soutenus par des élus de gauche et dont les méthodes nous ramènent aux pires heures de notre histoire,...

M. Emmanuel Maurel . Au regard de l'histoire, vous en connaissez un rayon !

Mme Hanane Mansouris'arrogent un droit de vie ou de mort pour le simple fait d'un désaccord politique ? Que comptez-vous faire pour que la France ne laisse plus jamais un tel drame se produire et pour que le prénom de Quentin ne sombre jamais dans l'indifférence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice . Comme le premier ministre, je m'associe une nouvelle fois à l'hommage rendu à Quentin et à sa famille et je veux dénoncer la violence politique et physique qui tue et qui agresse – vous l'avez vous-même subie. Le débat public devrait permettre de s'opposer, parfois même durement – c'est le propre de la politique –, mais jamais toucher à l'âme et au corps des personnes.

Vous évoquez les groupuscules soutenus par des élus, mais ils n'appartiennent pas uniquement à l'ultragauche : ils sont aussi d'ultradroite ou masculinistes, incel, survivalistes, accélérationnistes et surtout islamistes, ne l'oublions pas. Nous sommes tous d'accord ici, nous devons nous battre contre ces groupes et ces associations de fait qui prônent le séparatisme et la violence. M. le ministre de l'intérieur est actuellement en Algérie, je l'ai dit, mais souhaitons que l'Assemblée accompagnera les démarches qu'il mènera – et que mèneront aussi peut-être les prochains ministres de l'intérieur – pour obtenir les moyens juridiques nécessaires à cette entreprise.

La loi « séparatisme », que j'ai défendue ici, prévoyait de nouveaux critères autorisant la dissolution d'associations religieuses - je pense, bien sûr, aux associations islamistes -, mais aussi d'associations politiques extrêmement violentes. Ayant proposé au Conseil d'État la dissolution des Soulèvements de la terre, ce qu'il avait refusé, j'en avais tiré les conséquences juridiques pour favoriser l'action du ministère de l'intérieur. Bien que la loi « séparatisme » ait été adoptée, elle n'a pas obtenu le soutien de l'intégralité des députés et je constate, sans vouloir polémiquer, que ceux qui m'ont interrogé tout à l'heure m'avaient alors refusé les moyens juridiques permettant de sécuriser la dissolution de ces groupuscules. Je veux le dire devant les Français : il est très important de dissoudre ces associations, car on assiste souvent à la reconstitution des ligues dissoutes, ce qui permet des interpellations - donc des qualifications pénales et des condamnations - alors même que les personnes n'ont commis aucun acte répréhensible si ce n'est celui de se réunir. J'espère donc que la prochaine fois qu'un ministre de l'intérieur lui demandera des moyens juridiques pour agir, l'Assemblée le soutiendra.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.)

Mme la présidente . La parole est à Mme Hanane Mansouri.

Mme Hanane Mansouri . Je vous remercie de cette réponse, mais je ne peux pas ne pas réagir aux propos de Mme Panot. Si LFI est innocente, si vous n'avez rien à voir avec ce qui s'est passé, où est Raphaël Arnault ? *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)* Où est le député fondateur de La Jeune Garde ? Pourquoi se cache-t-il ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur quelques bancs du groupe RN.)*

M. Paul Vannier . Elle a le droit de faire ça ?

Mme la présidente . Les propos sont libres, monsieur Vannier !

Données clés

Auteur : [Mme Hanane Mansouri](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1315

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 février 2026